

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 98 Convention d'objectifs et de partenariats entre la Ville de Paris et le Sénat-Jardin du Luxembourg.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver une convention d'objectifs et de partenariats avec le Sénat-Jardin du Luxembourg et de l'autoriser à la signer ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : La convention d'objectifs et de partenariats avec le Sénat-Jardin du Luxembourg, annexée au présent projet de délibération, est approuvée.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs et de partenariats avec le Sénat-Jardin du Luxembourg annexée au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO